



<https://www.asprosurprise.com>

[laclassesurprise@gmail.com](mailto:laclassesurprise@gmail.com)

# **Association des propriétaires de Surprises**

## **Organisation du National de la classe SURPRISE**

### **Cahier des charges**

#### **Art.1 Préambule :**

Le National de la classe SURPRISE est un championnat open. Il est, au niveau National, l'épreuve majeure du calendrier de la série SURPRISE. Il se déroule à des dates fixées en accord entre le club organisateur et le bureau de préférence en juillet ou en août et alternativement Atlantique, Méditerranée et Eaux intérieures.

L'épreuve comprend, si possible, 4 jours de courses du jeudi au dimanche avec accueil des bateaux dès le mercredi afin de procéder aux formalités de jauge. Le nombre minimal de jours de course pour une telle épreuve est fixé à 3.

Il a pour objectif de réunir l'ensemble des adhérents Français mais aussi de donner l'opportunité aux associations étrangères Suisse, Allemagne, Autriche d'y participer. A cette fin, le comité directeur de l'association se mettra en relation avec les autres associations de propriétaires afin de déterminer une date qui conviendra au mieux.

Le grade minimal d'une épreuve de ce type est le grade 4.

#### **Art.2 Préparation :**

Le club organisateur est désigné par le Bureau de l'Aspro Surprise au moins un an avant l'épreuve.

Le club organisateur doit, effectuer les démarches réglementaires tant auprès de la FFV, pour l'inscription de l'épreuve au calendrier officiel de la Fédération, que des autorités maritimes.

Il doit constituer après aval de la classe le corps arbitral, comité de course, jury et jaugeur d'épreuve qui auront la charge du bon déroulement des courses. L'Aspro Surprise a un droit de regard sur les arbitres et ou les comités de course désignés.

#### **Art.3 Participation des concurrents :**

Les frais de participation à régler à l'inscription pour l'épreuve comprennent l'accueil, le grutage, et le repas des équipages. Ils ne doivent pas dépasser 250€.

#### **Art.4 Accueil et manutention des bateaux :**

Le nombre de participants est toujours difficile à préciser. L'expérience montre qu'à ce jour, le nombre de bateaux est proche de 20 Surprises.

Il est demandé :

- Un accueil gratuit des bateaux arrivant par la mer une semaine avant et après l'épreuve (pour entre 10 et 15 bateaux au moins) ;
- Une mise à l'eau et une sortie d'eau gratuite pour les bateaux qui arrivent sur remorque, à partir du mercredi et le jeudi matin en accord avec l'avis de course. Ils peuvent être mis à l'eau mâtés ou démâtés.
- Mise à disposition d'un emplacement à quai ou autre afin que les Surprises soient regroupés.
- De prévoir une aide éventuelle au moyen d'un Zodiac dans le cas où les manutentions soient éloignées du ponton de la flotte.
- Prévoir une aire de stockage des remorques. Les équipages pourront les amener sur cette aire qui devra être sans risque particulier et raisonnablement sécurisée.
- Le dimanche, la mise sur remorque avant la remise des prix, en organisant les manutentions en priorité pour les bateaux qui ont le plus de route à faire suivant un ordre préétabli.

#### **Art.5 Organisation sur l'eau :**

Le club organisateur prépare tous les documents nécessaires, avis de course et instructions de course conformément aux RCV et à la jauge de la classe. Il doit prévoir l'ensemble des moyens matériels et humain nécessaire.

Le nombre de course n'est pas limité. Les parcours sont de type construit avec la possibilité de réaliser un parcours côtier.

A titre purement indicatif la durée d'un parcours construit peut être estimée à 1 heure pour le 1<sup>er</sup> avec une distance du bord de près de 1 mille nautique environ.

En fonction du nombre de concurrents, le parcours devra comporter un « dog leg » au vent et une porte sous le vent.

Les spécificités du parcours côtier (longueur et durée) sont laissées à la discrétion du comité de course en conformité avec la jauge de la classe (notamment le point I.5.3).

#### **Art.6 Résultats :**

Les résultats de chaque jour seront affichés à l'arrivée ainsi qu'un général provisoire. Un classement définitif sera distribué aux concurrents lors de la remise des prix.

#### **Art.7 Festivités :**

La classe surprise est par essence une classe conviviale. L'association souhaite à minima que les festivités comprennent :

- Un pot d'accueil des concurrents le vendredi soir ;
- Un repas des équipages le samedi soir ;
- Un pot de remise des prix le dimanche ;

Il est laissé à l'appréciation du club organisateur d'organiser des repas supplémentaires ou de proposer des paniers repas sur l'eau (payants ou non). De la même manière, lors de l'inscription des t-shirts et autres produits régionaux pourront être offerts aux concurrents.

#### **Art.8 Remise des prix :**

Coupes ou trophées pour les 3 premiers, avec suivant les possibilités du club, tous prix spéciaux ou autres (équipages féminins ou mixtes, jeunes, le plus malchanceux ..., tirage au sort, etc...).

#### **Art.9 Informations générales :**

L'Aspro Surprise pour ce qui la concerne mettra tous ses moyens, site internet, journal ou contacts directs, pour promouvoir l'épreuve, mais il est demandé au club :

De créer sur son site internet un site dédié à l'épreuve sur lequel apparaîtra l'ensemble des renseignements utiles à tout concurrent désireux de s'inscrire.

Un photographe ou vidéaste amateur est demandé afin de couvrir l'épreuve et un support (clé USB ou WeTransfer) compilant les meilleures photos ou instants seront fourni à l'Aspro Surprise en fin de championnat pour une utilisation ultérieure, dans le cadre de sa politique de communication.

Les résultats et un commentaire devra être communiqué aux divers journaux locaux et revues spécialisées.

Dernière mise à jour : 16/09/2024

Par Mark HOWELL-JONES

Président